

LE DEUXIEME BUREAU

Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais

Par Bernard LACOMBE*

AVERTISSEMENT par P.A. GALL

La définition d'unités statistiques pertinentes est un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour les statisticiens ayant à réaliser des enquêtes auprès des ménages : que ce soient des enquêtes démographiques où le ménage nucléaire est très souvent considéré comme l'unité la plus efficace sur le plan de l'observation et sur celui de l'analyse, ou que ce soient des enquêtes sur les budgets et la consommation où l'on se heurte en permanence à l'existence de regroupements multiples suivant que l'on étudie les aspects production et ressources, dépenses, ou consommations alimentaires.

De multiples recherches sont en cours pour tenter de résoudre ce problème soit à l'occasion de la préparation d'enquêtes, soit dans les groupes de recherches spécialisées (AMIRA, Groupe de Démographie, ORSTOM, etc.), mais elles sont généralement orientées sur les problèmes d'enquêtes en milieu rural, une vision simpliste de ces phénomènes pouvant laisser penser qu'en milieu urbain, la société étant plus "moderne", le modèle "universel" du ménage nucléaire est à l'évidence l'unité d'observation et d'analyse la plus efficiente.

L'article ci-dessous montre bien qu'il n'en est rien. Rédigé dans le cadre d'une recherche sociologique sans objectif statistique ou économique, il nous apprend que dans une société urbaine, celle de Brazzaville, existe une forme de "ménage" dit "deuxième bureau" socialement reconnue et ayant d'évidentes implications tant en démographie que dans l'étude des budgets et des consommations.

*

* L'auteur remercie Marc-Eric GRUENAKS, allocataire de recherche à l'ORSTOM pour ses observations sur le phénomène du Deuxième Bureau.

Cet article est rédigé à partir d'interviews individuelles et collectives réalisées en français. Elles ont été exploitées selon un mode cernant la réalité affective et émotionnelle plus que le contenu logique, lequel relève d'autres modalités d'analyse.

L'objet de la présente étude n'est pas tant le deuxième bureau que le discours tenu sur lui. C'est donc une image double d'une réalité que l'on rencontre aussi bien à Brazzaville et à Pointe-Noire qu'à Kinbala et Loubomo. La réalité est plus diversifiée que l'image présentée ici mais cette représentation donne à elle seule, et en ce qu'elle signifie, à dire et à s'interroger.

Le lecteur intéressé par la technique mise en oeuvre peut se référer à la revue Studies in Family Planning, vol. 12, n° 12, December 1981, Special Issue : Focus Group Research.

*

* * *

Où trouver un homme quand il n'est ni chez lui, ni au bureau ? La réponse donnée au Congo est toute simple et spontanée : à son deuxième bureau.

Habituel sujet de la gaudriole, le deuxième bureau, qui est une femme entretenue, pose des questions aux sciences sociales, dont la démographie et la sociologie. L'économie, sinon politique du moins domestique, est exclue de notre analyse, ainsi que la psychologie : les données disponibles sont de toutes les façons insuffisantes pour une analyse des dimensions économiques et psychologiques (1), malgré leur poids évident dans le phénomène. Nous nous limiterons donc, à partir d'interviews informelles, aux dimensions sociales du deuxième bureau.

Quand on interroge les gens sur le deuxième bureau, deux réponses immédiates surgissent :

(1) Pour celles-ci, voir les études de Claudine VIDAL, 1977 et 1979 (bibliographie en fin d'article).

- la première est relative à la vanité masculine :

"Les hommes veulent paraître"

"entretenir plusieurs femmes, se montrer ici et là"

"montrer qu'on a de l'argent en situant une femme"

(SITUER = donner une position sociale) ;

- la seconde réponse se réfère à une forme moderne de la polygamie :

"en sorte (c'est) une femme"

"c'est une forme pour voiler la polygamie"

"avant, il n'y avait aucune hypocrisie ; mon grand-père avait 17 femmes, (et nous) on revit cette vie sous d'autres formes".

Deux arguments spontanés donc :

- l'"orgueil des hommes" ;

- la continuation de la polygamie.

Le premier de ces deux arguments est plus fréquemment cité par les femmes que par les hommes, mais certains hommes l'avancent aussi, ce qui représente un certain degré d'autocritique.

L'orgueil des hommes présente un double aspect :

- le premier concerne le donjuanisme masculin, aspect internationalement reconnu sur lequel nous n'insisterons pas ;

- le second est relatif à des normes sociales gratifiant les comportements ostentatoires, qu'ils soient vestimentaires ou pécuniaires.

Que ces deux aspects se corroborent n'est pas douteux ...

Le deuxième argument avancé lors des interviews, le deuxième bureau comme forme larvée de la polygamie, retient cependant l'attention en raison du statut social qui est ainsi accordé à ce phénomène du deuxième bureau. Celui-ci

est en effet fréquent et reconnu. Il n'est donc pas innocent, du point de vue social, que la référence à la polygamie soit avancée comme explication, sinon comme justification :

"c'est une manière moderne de vivre la polygamie, c'est ce que je pense, ce n'est plus en cachette".

Autrement dit, le deuxième bureau n'est-il pas effectivement une résurgence à étudier à la lumière de ce que Roger BASTIDE (1) signale pour la nuptialité des pays latino-américains : la permanence du modèle polygamique chez les populations d'origine africaine de ces pays (2).

Dans une recherche équivalente à la nôtre, Claudine VIDAL (1977 : 140) signale le même phénomène :

"Bien des hommes (...) attribuent leur goût pour les maîtresses au désir de reconstituer officieusement la polygamie qui, après tout, fait partie de leur culture, même si le modernisme le réprouve".

C'est cet aspect du deuxième bureau comme ré-interprétation moderne et urbaine de la polygamie que nous allons maintenant analyser.

*

* * *

Au Congo, le mariage est une alliance entre deux familles plus qu'entre deux personnes. Rien que de très classique donc. La coutume est respectée, les vins échangés, le montant de la dot défini. Si la dot elle-même n'est pas versée, on se contente de préciser l'échéancier. L'état civil et/ou religieux enregistre ou pas ce mariage. De toutes les façons, il est valide et reconnu et par les partenaires et par les familles, et par l'ensemble des acteurs sociaux.

(1) Roger BASTIDE, 1960, Problèmes de l'entrecroisement des civilisations et de leurs oeuvres in Georges Gurvitch, éd. Traité de Sociologie, PUF, Paris, 1960, pp. 315-332.

(2) Suzanne ALLMAN, dans un document interne à l'Enquête Mondiale sur la Fécondité (WFS-Londres) fournit à propos d'Haïti une bonne illustration de cette thèse, en analysant les formes d'unions qui y sont en vigueur : femme mariée, "placée", "vit-avec", etc. ("vit-avec" est le nom de ce type d'union, en créole haïtien).

Dans ce contexte, un deuxième bureau désigne une femme avec laquelle un homme déjà marié, entretient des relations reconnues et dont il assure la prise en charge morale, sociale et pécuniaire :

"La maison, il l'achète ; la nourriture, il la paye ; les robes, tout".

"Le deuxième bureau au Congo c'est de l'investissement ; il (l'homme) construit, on l'y trouve s'il n'est pas chez lui".

Mais ce n'est pas une deuxième épouse, ne serait-ce que parce qu'elle *"ne souffre pas"*

(SOUFFRIR = être dans la gêne)

"Le Congolais ne donne rien à sa femme ; des femmes ne veulent pas se marier parce qu'après elles savent qu'elles n'auront plus rien"

"Le Congolais n'aime pas sortir avec sa femme de maison"

(d'où la nécessité d'un deuxième bureau qui remplira cette fonction)

"L'homme maltraite sa femme"

"Les gens au Congo ne vont pas chercher à se marier avec quelqu'un qui travaille ... ; si le deuxième bureau travaille, là il est bénéficiaire, alors qu'au mariage, il est exploité".

Ces arguments un rien cyniques sont donnés par des hommes.

L'on peut remarquer à ce propos la grande distance que les Congolais savent prendre vis-à-vis de leur propre comportement social, distance qui s'exprime essentiellement par l'humour qu'ils manifestent dans la vie quotidienne, surtout en milieu urbain.

On ne peut pas dire que le deuxième bureau soit une co-épouse et on ne peut parler de polygamie sans le mariage qui donne un statut social équivalent aux différentes femmes d'un même homme (même si l'on sait qu'en fait il n'y a pas d'égalité entre les épouses d'un même gynécée : la séniorité, le rang et les préférences du mari sont d'importants indices qui signent l'inégalité). C'est par un abus

de langage que l'on peut dire que le deuxième bureau c'est comme l'épouse préférée ; c'est "comme" mais ce n'est pas. Elle n'est pas mariée et peut reprendre quand bon lui semble, ou quasiment, sa liberté. Car même si la dot est versée, cette dot n'est pas socialement sanctionnée, elle est d'une validité incertaine. C'est juste "comme" une dot mais ce n'est qu'une somme d'argent. A la différence d'une dot qui implique tout un cérémonial social et des acteurs de rangs et d'implications divers, elle est surtout un instrument du prestige masculin. Aucun homme ne peut se laisser aller à se lancer, après rupture, dans une sordide récupération des sommes versées, quand il a su flamber avec tant de panache toutes sortes de biens !

Le deuxième bureau n'est pas pour autant une demi-mondaine entretenue :

"On (l'homme) peut être présenté aux parents et nul ne peut être reçu en dehors de vous"

"On peut verser une dot pour un deuxième bureau".

Il y a donc loin sur le plan moral et social entre le deuxième bureau congolais, respectée et respectable, et la cocotte de nos comédies de boulevard. Complexes toutes deux, leurs images sont très différentes.

Ce n'est pas non plus une petite amie. Ce n'est que par un abus de langage que les jeunes l'emploient dans ce sens :

"Les trop jeunes disent deuxième bureau pour petites amies, mais les plus vieux disent : deuxième bureau égale deuxième épouse".

Au Congo, c'est la maîtresse qui est dite amie. Son statut n'équivaut pas à celui du deuxième bureau, ne serait-ce que parce que sa famille n'est pas au courant, ou fait semblant de tout ignorer :

"Une amie, pour coucher avec on l'emmène chez soi, on va chez un copain, (si l'on est marié) à l'hôtel, jamais chez elle".

Le deuxième bureau serait-il alors une résurgence d'un phénomène culturel ancien ? (1). Il ne semble pas, ne serait-ce que parce que le deuxième bureau est systématiquement décrite comme une femme moderne, ayant un travail rémunéré, à l'indépendance relative certaine.

Ni demi-mondaine, ni maîtresse, le deuxième bureau n'entraîne donc pas l'adultère :

"Aucun tribunal ne peut le condamner"

"Le deuxième bureau c'est comme officiel"

"Pour le deuxième bureau même votre femme ne peut pas faire du bruit".

L'épouse est d'ailleurs obligée d'accueillir les enfants nés du deuxième bureau.

Bien sûr l'épouse légitime n'est pas pour autant satisfaite de l'existence d'un deuxième bureau ; le temps n'est plus où :

"Les femmes réclamaient des co-épouses".

Les épouses en titre ont parfois des réactions violentes quand elles apprennent l'existence d'une liaison régulière chez leur mari :

"elle casse tout de désespoir"

"elle maltraite le matériel"

car elles savent :

"que les amies sont le premier étage du deuxième bureau"

et que :

"le deuxième bureau dans la plupart des cas est préparé pour la relève du premier ; si divorce, succession automatique".

(1) Analogue à celui mentionné dans "BABA DE KARO" (Plon, Paris) par Mary SMITH à propos des Haoussa du Niger : les concubines d'un prince, tout en restant elles-mêmes célibataires, sont attachées à ce prince par un lien quasiment indissoluble ; entretenues par lui, elles prennent part aux fastes et aux honneurs de celui-ci.

Mais après l'installation du deuxième bureau, il n'y a plus qu'à se soumettre ou à se démettre. Tout conspire pour rendre "illégitime" la colère de l'épouse : l'entourage de l'homme reconnaît la situation sans même avoir à se forcer et l'institue ; et l'ambiance générale, largement permissive, tout comme la fréquence de la polygamie, rendent naturelle et allant de soi la situation. D'ailleurs, pour l'épouse, mieux vaut bien souvent une autre ailleurs et bien localisée que le risque de voir un jour une rivale installée dans ses murs. De ce point de vue le deuxième bureau peut être le fruit d'un compromis entre époux : ni divorce, ni polygamie.

Ce qui est curieux, c'est la quasi-absence de l'épouse dans les discours relatifs au deuxième bureau. Autant le portrait tracé de celle-ci est vif, autant la figure qu'y fait l'épouse est terne :

"rester avec une femme qui n'a jamais connu que la routine ...".

Pour les hommes, la recherche plus ou moins consciente d'un deuxième bureau correspond systématiquement à un désir, que l'on peut qualifier de "moderniste", d'égalité culturelle ; c'est la recherche d'un alter ego :

"trouver la femme qui soit à la hauteur".

On voit donc se dessiner deux des aspects déterminants sur le plan personnel de ce qu'il faut bien appeler une quasi-institution :

- trouver une femme qui soit votre égale dans la vie moderne (compte tenu de ce que ce terme d'égalité entre sexes peut représenter au Congo) ;

- trouver une partenaire sur le plan affectif.

Si le mariage ne satisfait pas une telle attente c'est, selon nos informateurs, parce qu'il reste très généralement imposé à chacun des conjoints. On est marié trop jeune et on va évoluer, d'autant plus qu'on aura poursuivi des études. Or il est beaucoup plus facile pour l'homme que pour la femme d'avoir accès à la culture dispensée par l'école et l'université et aux rémunérations permettant de concevoir une vie "moderne" (selon le sens que ce terme a au Congo).

D'où, pour le mari, le dilemme suivant :

- rester avec une femme vieillie prématurément, moins évoluée du point de vue intellectuel et qui, dans une société majoritairement matrilineaire (cas des classes supérieures congolaises), considère bien souvent que son mari ne fait pas partie de la famille de ses propres enfants ?

"A la maison, l'homme reste seul ; il y a sa femme et ses enfants qui forment une famille et lui il a sa famille ailleurs ; mais en fait il est tout seul ..., il n'est pas ici mais il est mal à l'aise là".

(Nul ne peut masquer à l'étranger l'univers de contraintes et d'obligations qui pèse sur la vie du Congolais et le déchire).

- vivre une vie dont le modèle lui est présenté par la société moderne, modèle dont il ressent affectivement la nécessité personnelle et dont le privé un environnement social pesant et rigide.

Or précisément le deuxième bureau lui permet, dans une certaine mesure, de surmonter ce dilemme :

"Rester avec une femme car elle a accepté de souffrir avec vous quand vous étiez jeune, obscur et impécunieux ; mais ensuite, on tombe amoureux d'une femme qui a aussi évolué, qui satisfait aux exigences de la vie moderne" (1)

"Être avec celle-ci sans abandonner celle-là".

Ainsi le déchirement éventuel vécu entre l'épouse et le deuxième bureau est le reflet de l'autre déchirement, fondamental celui-là, vécu entre tradition et modernisme. Et l'on peut s'interroger si être deuxième bureau n'est pas pour une congolaise un moyen de vivre aussi ce conflit entre une famille omniprésente qui l'enserme dans un réseau strict de rapports sociaux et une existence

(1) Rappelons ici encore Claudine VIDAL, 1977 : 141 :

"pouvoir que, seule, détient la maîtresse : celui de créer un univers où se matérialisent des relations contractuelles de type bourgeois, et jamais des relations coutumières de parenté".

plus personnelle, conciliant ainsi, par un présent ambigu, l'héritière d'une tradition in-reniable avec une personnalité future en train de naître.

*

* * *

Il est une remarque systématiquement répétée, "un deuxième bureau coûte cher", qui montre que ce phénomène est un phénomène essentiellement urbain. S'il est vrai que, dans les sociétés où les hommes doivent verser une dot pour obtenir une épouse, la polygamie demande elle-même certains moyens, il n'en reste pas moins que, de l'avis général, le deuxième bureau est plus coûteux qu'une dot (1).

Le prestige attaché à la possession d'un deuxième bureau -et le terme même de "posséder" donne bien la mesure de l'ambiguïté de la possession- interdit à l'homme des économies de bouts de chandelles, ce qu'il lui est parfaitement loisible d'effectuer dans son propre ménage.

Le deuxième bureau, par le fait des dépenses qu'il occasionne, n'est donc pas à la portée de tout un chacun. Il demande des revenus importants, ne serait-ce que pour "situer" la femme : achat ou location d'une parcelle, construction d'une maison, entretien de ce deuxième ménage, entretien de la femme elle-même ... Des revenus importants mais aussi des revenus réguliers, ce qui est encore plus difficile à avoir au Congo et qui est l'apanage d'une catégorie sociale bien déterminée, celle des salariés.

(1) Voir à ce sujet pour Abidjan, l'analyse détaillée de Claudine VIDAL (1977) sur la circulation des CFA (page 141) : "La prodigalité des grands constitue leurs maîtresses en marchandises de luxe". Dans son étude de 1979 (: 154), on trouve la même notation : "Toute liaison entre amant et maîtresse racontée en détail et sans enjolivures, comporte une circulation non négligeable de CFA : la relation implique une constante générosité masculine".

Sans faire de mauvais esprit, disons que le deuxième bureau suppose une épouse légitime et un bureau, ce qui réclame un emploi dans une administration ou dans une entreprise. Il est évident que ce ne sont pas les seuls bureaucrates, au sens propre du terme, qui possèdent un deuxième bureau, toute personne possédant des revenus élevés et réguliers y a accès, mais il est significatif que ce soit en référence à ce genre d'emploi administratif que le terme ait été bâti.

L'on peut faire ici une remarque adjacente : il y a une correspondance entre le terme franco-congolais de SITUER une femme et celui du créole d'Haïti de PLACER. Il n'est pas anodin de noter que la langue française ait fourni, par deux mots presque synonymes, la description d'une situation sociale identique dans deux populations vivant dans une même conjoncture historique : tradition polygamique, modèle monogamique.

Bureau, salaire, ces conditions montrent assez que le phénomène est typiquement urbain. En milieu rural, il n'y a guère de raison de ne pas recourir à la polygamie : elle pose moins de problèmes et peut même être un "investissement bénéficiaire" puisque les femmes cultivent. Du reste, aucune femme d'un certain niveau intellectuel n'ira se perdre en brousse (il est déjà assez difficile d'amener les hommes à s'y rendre !).

*

* * *

Les deuxièmes bureaux résident donc en ville et leurs hommes (les termes de concubin, ou d'amant, ou de protecteur n'apparaissant pas très heureux ni pertinents) appartiennent aux secteurs urbains et modernes de l'activité économique nationale.

Cependant on peut se demander si les femmes placées en position de deuxième bureau n'exercent pas dans la société congolaise une fonction éminemment positive ? Les réponses à une telle question sont diverses et ne permettent pas de dégager des conclusions bien nettes.

Il faut d'abord distinguer deux cas : celui où le deuxième bureau travaille aussi dans les secteurs modernes et celui où il est sans travail. Dans le premier cas, l'homme trouve chez la femme une équivalence dans les relations sociales, c'est chez elle qu'il recevra préférentiellement ses amis et ses relations. Le rang de la femme est celui d'une épouse-collaboratrice. L'épouse en titre prend alors un aspect "bobonne" au foyer. Le second cas, celui où la femme ne travaille pas, est plus proche d'une deuxième épouse :

"Le deuxième bureau va vous laver la chemise, recevoir la famille avec qui l'épouse s'est chamaillée"

"Le fait qu'il existe beaucoup de cousins s'illige à un second bureau"

"Si Madame est malade, elle (le deuxième bureau) s'occupe des enfants"

Cependant, c'est toujours chez elle que l'homme reçoit ses collègues.

"Certaines femmes ne vous satisfont pas complètement"

disent ces messieurs de leurs épouses ; alors le deuxième bureau est là qui prend en charge toute la partie moderne et publique de la vie masculine.

On peut donc émettre l'hypothèse que, compte tenu des normes matrimoniales en vigueur, le deuxième bureau présente pour l'homme urbanisé, ayant une profession stable et bien rémunérée, une nécessité sociale. Chacun ayant sa chance, une vie parallèle moderne est socialement possible, où l'on sort entre soi sans être encombré des inégalités culturelles ni des difficultés inhérentes au système traditionnel, dont par ailleurs on ne néglige pas les avantages.

"Ce qui fait le deuxième bureau, c'est la nécessité ... sociale de la part du garçon"

Dans cette hypothèse, le deuxième bureau est un élément constitutif essentiel de la société congolaise moderne qui trouve en elle-même de quoi faire du neuf avec du vieux.

Ainsi se pose une question que cette brève étude ne peut résoudre : le deuxième bureau, pour un "apparatchik" ou un bourgeois congolais actuel, n'est-il pas une condition nécessaire à son accession aux groupes dirigeants ? L'argent et la position sociale ne sont peut-être pas à eux seuls suffisants ?

*

* *

Quoiqu'il en soit, on peut noter d'autres motivations que celle de la réussite sociale. Ne s'agit-il pas aussi pour le congolais moderne imprégné de la culture et des modèles occidentaux, malgré l'idéologie marxiste-léniniste officielle, de construire d'autres rapports entre hommes et femmes ? Effectivement, tous sont formels, le deuxième bureau est aussi une affaire de sentiments tendres :

"Besoin de partager tout ce qu'on a avec un être cher"

"On s'ennuie dans son bonheur quand on n'est pas assisté ; quiconque a besoin d'être assisté dans son bonheur comme dans son malheur"

La dimension sentimentale est ainsi reconnue au deuxième bureau dont il est attendu plus de fidélité que de l'épouse (ne serait-ce qu'elle, cette fidélité moralisée, si cela était nécessaire, la position du deuxième bureau) (1). La complicité amoureuse entre les deux partenaires double et renforce leurs autres liens : participation aux contradictions au sein de la société congolaise entre tradition et modernisme, participation aux mêmes valeurs culturelles, au même modèle de consommation et de genre de vie ; en somme, recherche pour chacun d'un partenaire à part entière.

C'est bien, en somme, ce que voulait signifier ce jeune homme qui nous confiait qu'il existe des amies de coeur et que lui-même en avait deux qui "connaissent mes petits secrets". En TEKE, on les appelle des BANGALUKU (au masculin : MULUMU), avec lesquelles on ne couche ni se marie. Et il ajoutait après un vibrant plaidoyer pour la monogamie :

(1) Marijke VANDERSYPEN (1977 : 101) signale que les "femmes libres" de Kigali sont réputées plus fidèles que les autres légitimes.

"Si j'ai des moyens financiers, j'aurai un deuxième bureau qui pourra me secourir dans mes petits besoins, me soulager".

La dimension affective est inhérente au deuxième bureau et, pour en parler, le jeune homme trouvera les mêmes termes qu'il appliquait précédemment à la relation BANGALUKU/MULUMU.

La tradition fournirait ainsi une base culturelle à une greffe moderne : le deuxième bureau serait à la fois l'amie de coeur de la tradition et l'amie de corps de la vie actuelle.

Si la relation du deuxième bureau est véritablement une relation inter-individuelle privilégiée qui implique par nécessité sociale la famille de la femme (laquelle a tout intérêt à cette implication), il n'est pas étonnant de constater que la famille de l'homme n'intervient jamais en tant que telle. Elle a d'ailleurs tout à y perdre, le deuxième bureau étant un gouffre qui engloutit maints revenus :

"On va même jusqu'à dire que vous êtes ensorcelé et ça fait des problèmes".

Cette constatation confirme la différence radicale entre un deuxième bureau et une seconde épouse, même préférée. Une deuxième épouse, quel que soit son rang, est une concrétisation d'alliance entre famille donatrice et famille réceptrice.

*

* *

En possédant un deuxième bureau, les hommes ont le sentiment de rendre un grand service au pays :

"Au Congo, disent-ils, il y a plus de femmes que d'hommes".

Le démographe sait combien cette croyance, générale en Afrique (1), est erronée. Il y a tout autant, sinon davantage, de jeunes adultes du sexe masculin

(1) Le titre d'une des parties de l'étude de Claudine VIDAL, 1977, est : "Il y a trop de femmes à Abidjan".

que du sexe féminin : il naît plus de garçons que de filles (de 103 à 105 contre 100) et surtout la mortalité des femmes au premier accouchement est sévère. Bernard GUILLOT, fin observateur de la démographie congolaise, note un déficit en femmes dans les groupes des jeunes adultes (1).

Toujours avec la même bonne conscience, ces Messieurs arguent que, sans l'institution du deuxième bureau, beaucoup de filles se marginaliseraient :

"il faut intervenir pour empêcher ces filles de glisser vers l'asocial"

"il faut protéger ces jeunes filles d'aller avec un chômeur, un délinquant"

(un DELINQUANT est un jeune désœuvré, jean serré aux chevilles, jambes légèrement bombées, chemise à col fermé au dernier bouton, coiffure rase à taille particulière, passée au cirage ; ceux de Pointe-Noire, dits aussi les "Parisiens", raffolent des vélo-solex ; ce sont plutôt de jeunes snobs bien sympathiques que des garçons louches vivant de rapines).

"Si un homme ne se rabat que sur une (femme), les autres vont souffrir".

En faisant une bonne action que réclame leur sens civique, les hommes ont le sentiment de répartir une richesse, ce que tout le comportement culturel congolais, pour ne pas dire africain, incline à faire.

Cette raison est aussi reconnue par les femmes interviewées, cependant moins sensibles à l'aspect altruiste du comportement de leurs compatriotes mâles. Le deuxième bureau est, pour elles, une manière de surmonter un chômage qui, à égalité de diplômes, les frappe au moins autant que les hommes. Il permet aussi d'aider les parents dans le besoin.

Finalement dira un de nos interlocuteurs :

"on peut mettre ces jeunes femmes à l'aise ... ; grâce à ça elles peuvent se payer des choses, faire leur bonheur, maintenir leur honneur".

(1) B. GUILLOT, 1968, 27 et 31.

Et pour conclure, un autre explicitera parfaitement la divergence d'intérêt entre les deux sexes, parties prenantes dans l'existence du deuxième bureau :

"ce qui fait l'existence du deuxième bureau, c'est la nécessité matérielle de la part de la fille, sociale de la part du garçon".

Ce qui permet de comprendre des expressions comme :

"le deuxième bureau, moeurs d'une nation ... ; ce n'est pas un acte que quelqu'un pose, c'est des moeurs".

*

* *

Besoin de refuge intellectuel, matériel, affectif pour les deux partenaires (être un deuxième bureau n'étant en rien infamant -en posséder un étant prestigieux, et la femme participe en quelque sorte à ce prestige-), qu'est-ce qui peut pousser une femme jeune, dotée d'une formation et d'une profession à préférer être deuxième bureau qu'épouse ?

La question n'est pas innocente et nos interlocuteurs et nos interlocutrices ont bien vu le piège qu'elle recèle. Les réponses renvoient aux deux thèmes repérés dans l'analyse : l'intérêt pécuniaire, l'intérêt de prestige. Mais elles ne sont pas toujours convaincantes : l'intérêt pécuniaire n'est pas évident pour une femme économiquement libre de ses choix, l'intérêt de prestige se réduit si l'homme n'a pas une position sociale éminente.

Citons les autres raisons avancées :

- "Une femme qui travaille trouve toujours à redire à un homme, alors elle préfère vivre dans le célibat"

(le célibat féminin au Congo n'a rien de très monacal et ne ralentit guère la fécondité) ;

- "Peux-tu faire de moi une femme évoluée ?" répond la femme qui est demandée en mariage

(être deuxième bureau est une garantie d'indépendance et permet de ne pas être bloquée dans son développement culturel et personnel) ;

- "Des femmes ne veulent pas se marier, elles ont trop souffert du comportement des hommes"

(les hommes comme les femmes font référence aux déceptions sentimentales qui émaillent la vie de ces dernières ; de nombreux exemples sont fournis, ...).

Enfin la liberté réciproque, qui est en quelque sorte l'inverse de l'intérêt, est avancée comme une des raisons qui fondent l'existence du deuxième bureau :

"des femmes veulent la liberté"

"liberté réciproque contre les mariages".

On retrouve les mêmes conclusions que précédemment.

Le deuxième bureau implique un désir de rapports interpersonnels affectifs et intellectuels riches. Le couple marié congolais ne présente pas aux dires de nos interlocuteurs de garanties de ce point de vue. Les époux apparaissent plutôt déchirés entre un ménage de type moderne (famille nucléaire) et une famille élargie omniprésente, pesante et intervenant sans vergogne dans les affaires du couple. Déchirés aussi entre un milieu rural qui déverse des cousins à peine connus n'importe quand pour une durée indéterminée, et un milieu urbain moderniste sinon moderne avec ses contraintes rigoureuses ... Le ménage congolais paraît à l'observateur étranger plus composé de conjoints rivaux que d'alliés, rivaux sur le plan économique de la gestion du budget, rivaux sur le plan de la parenté (reconnaissance des enfants, ceux-ci à la charge du père et revendiqués par leur oncle utérin) et n'ayant pas en commun la vie affective que nos interlocuteurs attribuent à leurs parents et grands-parents.

*

* *

Avant de conclure, nous voudrions risquer une ultime interprétation, risquée, fragile, mais incontournable.

Les systèmes de parenté des sociétés congolaises les plus nombreuses sont matrilineaires ou à forte connotation matrilineaire (la parenté se détermine par les femmes des lignées). L'homme, nous en avons déjà fait la remarque, est fréquemment "dépossédé" de ses enfants, qu'il a pourtant eus à charge. Il peut même estimer que ceux-ci ne sont pas de sa famille ainsi qu'une petite recherche menée dans le MAYOMBE nous l'a montré (la majorité des sujets masculins interrogés ayant conclu que leurs propres enfants ne faisaient pas partie de leur famille). Dans ce contexte, le deuxième bureau ne serait-il pas une reconnaissance implicite du poids nouveau que l'homme, en tant que père, acquiert dans la parenté au Congo, même chez les Kongo ?

"C'est le père qui rassemble les femmes pour avoir des enfants, et c'est ce mouvement là qui est le plus important et détermine la parenté".

Ainsi se décèle parfois au cours des discussions sur le deuxième bureau une connotation patrilinéaire : tenir pour essentiel le rapport paternel, refondre la parenté ou du moins l'incliner du père au fils au détriment de l'orientation oncle utérin/neveu ... Le deuxième bureau comme essai d'une tentative à long terme et pas seulement situation vécue d'une monogamie plurielle et contradictoire.

*

* *

Qu'est au bout du compte ce deuxième bureau ? C'est, et ce n'est pas, une concubine, une deuxième épouse, une maîtresse, une compagne ..., c'est tout ceci sans l'être. Mais ce que l'on peut dire c'est qu'il est nécessaire. Si la preuve du pudding est qu'on le mange, celle du deuxième bureau c'est d'exister, même si cette existence se situe plus sur le plan de l'imaginaire de la société congolaise que sur celui de son fonctionnement réel. Autrement dit, même si le deuxième bureau "à l'état pur" n'existe pas, les deuxièmes bureaux, eux, existent, multiples et variés, éphémères ou permanents. Le phénomène n'est pas limité au Congo, il a des formes ailleurs, dans d'autres pays africains. Il serait nécessaire de mieux observer son fonctionnement, ses variations, son rôle dans les sociétés qui tendent à plus de modernité, selon les perspectives qui viennent d'être présentées. Il faudrait aussi analyser sa fonction de redistribution des richesses, son

influence en matière démographique (influence masquée au Congo par la facilité avec laquelle les enfants s'y font). Le "statut" des enfants nés d'un deuxième bureau (ne seraient-ils pas plus "légitimes" que les autres nés hors mariage, "enfants de brousse" ou "enfants dans la rue", à tout le moins mieux entourés affectivement), etc.

En tout cas concluait un interlocuteur :

"Le deuxième bureau est solidement assis ... ; moeurs d'une nation".

En tant que moeurs d'une nation, est-il un épiphénomène dans la construction de la nation congolaise, ou au contraire un élément constitutif de cette nation en devenir ? C'est en tout état de cause un signe, et nous avons tenté de le déchiffrer.

*

* *

La statistique de la nuptialité reste très entachée d'eurocentrisme dans les études africaines. En Europe se déroulait en 24 heures le mariage comme cérémonie sociale (la noce et son repas), religieuse (la messe de bénédiction), civile (le passage devant le maire) et privée (la nuit de noces censée inaugurer les rapports sexuels entre les conjoints, ce qui n'était pas statistiquement inexact jusqu'à une période récente).

L'analyse de la nuptialité comme passage de l'état de célibataire à celui de marié soulève de nombreuses difficultés. Disons que dans beaucoup de populations, le "mariage" n'a aucun caractère d'instantanéité ; c'est un état transitionnel plus ou moins long, un processus continu qui, d'étape en étape, implique tous les acteurs sociaux sur une période de temps fluctuante, même à l'intérieur d'une même société. Au Congo actuel, les futurs époux se connaissent -au sens biblique du terme-, puis les vins sont échangés, ensuite la dot pour être versée va demander du temps : l'on attendra la naissance d'enfants, l'assurance que les époux s'accordent ... telle famille attend ceci, l'autre cela ... dans certaines

l'affaire traîne malgré la bonne entente -ou à cause ?- des familles, des conjoints et quoique le mariage donne une nombreuse progéniture ...

La question de définir l'état de marié est souvent tournée en décidant que sont mariées les personnes qui vivent ensemble, ce qui se comprend mais reste inexact, et surtout ont des enfants ensemble, car c'est ainsi que l'on saisit le plus facilement le "concubinage". C'est cette solution qui avait été adoptée pour l'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité. Mais cette position gonfle l'effectif des mariés aux dépens de celui des célibataires et masque la polygamie plus ou moins officielle qui règne. Sont marquées comme vivant en état de mariage des femmes qui vivent occasionnellement dans cet état avec un homme qui vit d'une manière continue avec une femme, mais ce n'est jamais la même. Par ailleurs, cette prise de position ne permet pas de faire l'analyse d'un phénomène social total complexe comme la nuptialité. Celle-ci requiert en effet une certaine finesse, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et en ce qui concerne les pays africains, une ferme volonté de sortir des clichés, et donc de l'imagination créatrice pour les enquêtes empiriques. S'il faut bien simplifier le phénomène pour le saisir sur le plan statistique, le caricaturer et le biaiser est inadmissible. En effet, repérer les mariages par la fécondité, c'est se livrer à une opération statistique d'un goût douteux que Louis HENRY dénonce, dans ses manuels de démographie historique, avec vigueur et pertinence.

Le présent article décrit un phénomène parfaitement repérable dans la société congolaise puisqu'il est nommé. Poser la question : "*Etes-vous/Avez-vous un deuxième bureau*" n'est pas aussi aisé qu'il l'était en Haïti pour la détermination des différents types d'unions. Surtout qu'il est quasiment impossible d'isoler un sujet lors d'une interview en Afrique. Il faut donc prendre la question par un autre bout et voir une série de questions tendant à préciser la nature du lien entre deux personnes se déclarant ensemble d'une manière ou d'une autre et quel que soit le terme qu'elles utilisent : marié ou fiancé ... Au Congo, demander la dot et son versement (les vins, en cours, versée) semble une question pertinente. Comment appréhender ce que nous avons appelé la monogamie plurielle de la société moderne ? La question est posée, la réponse peu évidente ; en tout cas nous ne l'avons pas. Nous sommes par contre persuadés que c'est à cela qu'il faut tendre si l'on veut restituer à la nuptialité son sens et sa subtile coloration et cesser

de parler gaulois sur la liberté sexuelle et autres poncifs. Ceci ne se pose pas seulement pour l'Afrique ; en Europe, nous avons aussi liberté sexuelle, mariage à l'essai et monogamie plurielle. Aurons-nous, pour les appréhender, la volonté de trouver des solutions adaptées ?

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ANDRE Jacques - 1982

Tuer sa femme ou de l'ultime façon de devenir père
in L'Homme, Avril-juin 1982, XXII (2) : 69-86.

BASTIDE Roger - 1960

cité page 4, en note.

GUILLOT Bernard - 1968

La Terre Enkou. Recherches sur les structures agraires du plateau
Koukouya

2 T. multigr., ORSTOM, Paris : 188.

(publié chez Mouton and C°, Paris, 126 p. + fig. + phot., cartes).

VANDERSYPEN Marijke - 1977

Femmes libres de Kigali

in Cah. d'Et. Afr., 1977, n° 65, XVII (1) : 95-120.

VIDAL Claudine - 1977

Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin, CFA.

in Cah. d'Et. Afr., 1977, n° 65, XVII (1) : 121-153.

VIDAL Claudine - 1977

L'argent fini, l'amour est envolé

in L'Homme, XIX (3-4), 1979 : 141-158.

Normand = aldebert FZ

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT
Sous-Direction des Etudes du Développement

I.N.S.E.E.
Service de Coopération

S O M M A I R E

N° 35 - Septembre 1983

ISSN 0224 - 098X

	<u>Pages</u>
- EDITORIAL	3
- Jacky FAYOLLE	
X L'analyse conjoncturelle et les pays du Tiers-Monde	5
- Jean-Luc DUBOIS	
La recherche des unités d'observation dans une enquête auprès des ménages	19
- Bernard LACOMBE	
Le deuxième bureau	37 <i>ur</i>
- Marc-Eric GRUENAI, Bernard LACOMBE	
Nuptialités	58 <i>al</i>
- Rémy CLAIRIN	
Quelques remarques sur la nuptialité	79
- Pierre THENEVIN	
X Télédétection et statistique : une expérience d'utilisation de la télédétection au Mali	83 -
- Michel EURIAT	
Les logiciels généraux de dépouillement d'enquête : situation actuelle et évolution	89 -
- Noté de lecture, par Philippe COUTY	100

STATECO : Bulletin de liaison non officiel des Statisticiens et Economistes exerçant leur activité dans les pays du Tiers-Monde

Directeur de la Publication : Gérard WINTER

Rédacteur en Chef : Michel BLANC

*Secrétariat de Rédaction : Mme BONJOUR INSEE - Service de Coopération
18, bd Adolphe Pinard 75675 PARIS Cedex 14*

Tirage : 1 150 exemplaires

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: B * 10828 Ex.: 1

Fonds Documentaire ORSTOM



010010828